

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien		X	Excusé
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis		X	

Délibérations

DM 2022-02

Pour finir l'année il est nécessaire d'ajuster les montants de quelques comptes.

Pour le fonctionnement :

Le compte 61521 est concerné pour les prestations effectuées par L'ISCRA, qui n'étaient pas prévues.

Les taxes foncières ont augmenté pour tous, y compris la mairie.

Le tout vient réduire les autorisations de crédits concernant la voirie.

En ce qui concerne l'investissement :

Les différents mouvements au niveau des locations se traduisent par un manque au niveau du compte des cautions.

Le second élément concerne la voirie sous mandat, qui nécessite des mouvements de crédits dits « opérations d'ordre ».

DEPENSES FONCTIONNEMENT	libellé	montant	DEPENSES INVESTISSEMENT	libellé	montant
C/61521	Entretien terrains	+3000,00€	C /16-165	Cautions	+500,00€
C/635	Taxes foncières	+300,00€	C/41-2151	Voirie sous mandat	+30 000,00€
C/615231	Entretien voirie	-3300,00€	C/231	Immobilisations en cours	-30 500,00€
TOTAL		0.00€			0.00€

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux SDE sur Enlène

Des travaux sont prévus sur la zone Enlène, Cazalas, Pujol, pour renforcer la ligne moyenne tension. Un nouveau transformateur sera installé à Enlène. Une partie de la ligne sera enfouie (côté chemin de Bouch à Enlène) L'opération est évaluée à 174 000€ TTC qui seront pris en charge totalement par le SDE09. Cependant, pour être lancée, l'opération doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture de la délibération et propose au Conseil Municipal de l'adopter.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Demande DETR réserve d'eau

Une réserve d'eau est à installer à l'embranchement de Trèspouech.

Le devis de terrassement (P. Sentenac) s'élève à 6218.40TTC

La communauté de communes n'a pas encore fait connaître le prix de la bache, qui va faire l'objet d'une commande groupée, telle que délibérée le 23 septembre 2022

Un dossier doit néanmoins être déposé avant le 31/12. Madame le Maire propose de prendre une délibération de

principe.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention :

Coupes forêt 2023

L'ONF nous propose une nouvelle coupe pour 2023. Il s'agit de résineux de part et d'autre de la départementale. Cela correspond au plan d'aménagement de la forêt tel que délibéré en 2017. Cette délibération est la première étape, avant le marquage des arbres et la coupe, qui ne devrait intervenir que fin 2023.

L'inscription à l'état d'assiette 2023 des coupes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée / non réglée	Destination vente ou délivrance
2a	IRR	400	5.21	Réglée	Vente
4a	IRR	880	11.71	Réglée	Vente

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Demandent à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Voirie investissement 2023

Pour 2023, il est proposé de faire un revêtement tri-couche sur le chemin des Mauris. Le devis s'élève à 12 777.50€ HT, soit 15 333.00TTC

Pour Coulet, il faut ajouter 17 376.50€ HT, soit 20 851.80TTC.

Tarif hors révision : compter une augmentation d'au moins 10%.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident de retenir en priorité le chemin des Mauris, et de faire un point à temps conséquent sur Coulet et se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Plan de sobriété énergétique de la commune

Des mesures d'économie d'énergie ont déjà été envisagées sur la commune. L'éclairage public s'arrête la nuit. Des efforts d'isolation thermique des bâtiments ont été faits de longue date.

Dans le cadre du plan de sobriété, il est proposé :

- De changer le thermostat de la mairie et de limiter la température de chauffe à 19°. (l'emplacement du thermostat est-il judicieux ?)
- De couper le chauffe-eau de la salle annexe
- De placer un interrupteur pour le chauffe-eau de la salle des fêtes et de ne le faire fonctionner qu'en cas d'occupation de la salle
- De placer un minuteur sur les nouvelles illuminations de la mairie

- De ne pas allumer les éclairages du clocher tant que les travaux ne sont pas terminés

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Demande de recours gracieux pour les ordures ménagères

Madame Aydogan étant maintenant seule avec sa fille, demande une remise gracieuse du montant des ordures ménagères qui lui a été facturé.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 2

Alerte finances motion AMF

La commune de Montesquieu Avantès soutient les positions de l'Association de Maires de France.

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023,**
- **de maintenir l'indexation des bases fiscales**
- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), soit de revoir les modalités de sa suppression.**
- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale
- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.**
- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL**

Concernant la crise énergétique, la Commune de Montesquieu Avantès soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 23h40.